**SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

**Présents :** M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

**Absent(s) :**

Mme DESVOYS Emilie, Mme LESOUEF Magali

**Excusé(s) :**

M. LENOBLE Joël

**Secrétaire de séance** : Mme HELARY Fabienne

**Président de séance** : Mme ROUSSEL Elise

SUIVI BUDGETAIRE DES INVESTISSEMENTS

Mme le maire fait une présentation au conseil municipal de l’état des finances communales au 31/12/2023. Certains programmes d’investissement ne sont pas achevés et sont donc reportés au budget primitif 2024. Leur montant s’élève à 182 400 €. Ajoutés aux prévisions budgétaires, le montant de la section d’investissement atteindra 1 150 000 €, charges financières incluses.

Sont inscrits au budget 2024 : la 3ème tranche de rénovation de l’éclairage public, l’installation de panneaux photovoltaïques à la mairie et à l’école, la rénovation de la salle communale, le cloisonnement de l’accueil de la mairie, les travaux d’aménagement de la route de Granville et la continuité des liaisons piétonnes aux Vignes, l’aménagement au Rivage suite au rétablissement de la zone 50 et achats de matériels pour faciliter le travail des agents techniques.

Mme le maire indique que des demandes de subvention ont été présentées et sont en cours d’étude par les différentes structures. Les notifications doivent nous parvenir courant du mois d’avril après adoption du budget.

La section de fonctionnement dégage en 2023 un excédent d’environ 295 000 € (les comptes ne sont pas totalement achevés à ce jour), ce qui porte la capacité d’autofinancement brute à 750 000 €.

S’ensuit ensuite un débat sur la décision d’engager ou non tous les travaux en fonction des subventions accordées. Le conseil municipal considère que ces travaux sont nécessaires et décide de recourir à l’emprunt pour les réaliser.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE : demande de subvention 7.5-24-02/03

Les travaux à engager doivent permettre d’atteindre au minimum 40% de gain énergétique pour répondre aux attentes du décret tertiaire et être éligible aux fonds de subvention. Mme le maire indique qu’elle a chargé le SDEM50 de réaliser une étude thermique de la salle pour statuer sur les travaux à engager.

Le rapport de l’étude indique que l’installation d’une pompe à chaleur air/eau à la place des aérothermes initialement prévus couplée aux autres travaux de rénovation permet de passer l’étiquette énergétique de la classe F à la classe C.

Le montant de l’enveloppe initiale de travaux présentée le 11 juillet dernier se trouve augmentée de 69 221 € HT portant le montant estimatif du programme de rénovation de la salle communale à 387 426.52 € HT (études préalables comprises).

Mme le maire fait une présentation du détail estimatif de l’opération par lot.

Après délibération le conseil municipal :

* Approuve le programme de travaux,
* Sollicite une subvention de l’Etat au titre de la DETR-DSIL et du fonds vert et du Département au titre du Fonds d’investissement rural. Le reste à charge de la commune sera emprunté.
* Porte le choix de la consultation sur la procédure adaptée
* Autorise Mme le maire à signer tous documents relatifs à ce programme de travaux.

Reste à solliciter la mission d’un coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé) sur le suivi sécuritaire du chantier.

INSTALLATION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE MAIRIE : demande de subvention 7.5-24-02/04

Ce projet a fait l’objet d’une demande de subvention en 2023 mais n’a pas été renouvelé en 2024 en raison d’une différence de montant au devis. L’entreprise LAMOUR, à la demande du conseil municipal, a ajouté la fourniture d’une batterie permettant le stockage de 5 KW portant le montant total du projet à 25 796.60 € HT.

Après délibération le conseil municipal :

* Approuve le projet d’installation permettant une autoconsommation à 100%
* Sollicite une subvention au titre de la DETR, le reste à charge communal sera autofinancé.

TRAVAUX DE CLOISONNEMENT MAIRIE 7.5-24-02/05

Mme le maire fait une présentation du projet de fourniture et pose de cloisons modulaires pleines et semi-vitrées permettant la création d’un SAS d’entrée et 3 bureaux dans l’accueil actuel de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal retient la proposition de l’entreprise RESBEUT d’un montant de 12 956.74 € HT et sollicite une subvention de l’Etat au titre de la DETR.

Ces travaux permettront d’améliorer l’accueil aux administrés, l’environnement de travail des agents et de réaliser des économies d’énergie.

TRAVAUX D’AMENAGEMENT ZONE 50 LE RIVAGE 7.5-24-02/06

Les limites de l’agglomération ont été revues par l’agence technique départementale. Ce passage à 50 km/h au Rivage impose la pose de 2 panneaux supplémentaires entrée et sortie sur la RD105 en direction du bourg.

Cette fourniture supplémentaire de 2 835 € HT porte le montant total des travaux à 33 055 € HT. Le dossier de demande de subvention déposé doit être modifié pour prendre en compte cette modification.

Après délibération le conseil municipal valide le montant du programme de travaux à 33 050 € HT et sollicite une subvention de l’Etat au titre de la DETR.

TRAVAUX DIVERS – ACHAT DE MATERIELS 7.1-24-02/07

* Appartements école : remplacement des 6 volets des appartements par des volets roulants PVC. Le conseil municipal retient le devis B’PLAST d’un montant de 2 250 € HT soit 2 470 € TTC.
* Le conseil municipal valide le remplacement des rideaux des réfectoires de la cantine par 5 stores rouleau dont le montant s’élève à 1 333 € TTC. La pose sera effectuée par M. Pigeon.
* Demande de matériels pour les travaux à exécuter en régie et entretien des voies communales : le conseil municipal donne son accord à l’achat d’un plateau d’occasion à adapter au tracteur pour un montant de 2 200 € TTC. Il valide également l’achat d’un désherbeur mécanique pour lequel 2 démonstrations sont prévues le 27/02 et le 29/02 à 14h.

SUIVI DES REUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

* Commission cadre de vie : Fin du partenariat entre Avranches- Marcey et St Senier de l’offre de transport See Bus le 29/02. La commission propose de continuer à proposer une offre de déplacement aux habitants de Marcey en mettant à disposition le 9 places. Il peut être conduit par toute personne bénévole de plus de 3 ans de permis. La commune proposerait un trajet par semaine, le mercredi. Afin d’évaluer et faire remonter les besoins, cette information sera relayée auprès des associations communales et sera communiquée sur tous les supports à disposition de la commune. Le conseil municipal est favorable à cette démarche. La municipalité se rapprochera aussi des associations de transport déjà en place afin de coordonner cette prestation.
* Commission Elus-Citoyens : présentation par Mme CHIVET de l’organisation du rallye du 07 avril prochain. 12 équipes maximum pourront y participer ; celles qui le souhaitent se retrouveront autour d’un pique-nique avant d’engager le rallye. Charades et devinettes rythmeront cette journée avec pause goûter. A l’arrivée, remise des lots et apéritif convivial. Un repérage du circuit est programmé Le 15/03 à 17h15 par Emmanuelle et Isabelle.

M. Gaillard se charge d’organiser la logistique des pauses.

ENCADREMENT DES ACTIVITES DU CENTRE DE LOISIRS- CREATION DE POSTES 7.2-24-02/09

Mme le maire rappelle que la commune gère le fonctionnement de l’accueil de loisirs avec les finances accordées par la communauté d’agglomération. Le recrutement du personnel, sa rémunération et son évaluation relèvent de la responsabilité de la commune.

Afin de pouvoir encadrer les effectifs accordés pour la structure, la commune doit faire appel à du personnel qualifié BAFA et stagiaire BAFA sous la forme d’un contrat à durée déterminée pour satisfaire un besoin saisonnier.

Mme le maire propose au conseil municipal, qui l’accepte, de créer les postes nécessaires à l’encadrement du centre aéré pendant les petites et grandes vacances scolaires soit 23 animateurs BAFA et 18 stagiaires BAFA au cours de l’année courante.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : renouvellement de la convention 8.8-24-02/10

Le FGDON soumet le renouvellement de la convention triennale de lutte collective contre les frelons asiatiques à la décision du conseil municipal. Elle couvre la période de 2024 à 2026 et sous réserve des financements du Département sur 2 volets :

1. Animation, coordination et suivi des actions : cotisation annuelle de 98 €
2. Lutte collective pour la destruction des nids : la commune choisit le prestataire et règle un montant en fonction du type de nids détruits.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques.

 QUESTIONS DIVERSES

Salle communale : le conseil municipal est favorable à la gratuité pour les réunions organisées par la communauté d’agglomération (charges à payer) et dans le cas d’inhumations lorsque la salle des Vergées ou des associations n’est pas suffisamment grande.